



Union des Villes  
et Communes  
de Wallonie asbl



**BRULOCALIS**  
ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES  
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL



**Monsieur Jan JAMBON**  
**Ministre de l'Intérieur**  
**Rue de la Loi 2**

**1000 - BRUXELLES**

Vos réf. :

Nos réf. : jg/mc/wd/lmb/cf/mv/ama/idu/anf

Annexe(s) : 0

Namur, le 13 mars 2018

Monsieur le Ministre,

**Concerne : Accord sectoriel police**

Nous avons toujours insisté sur la nécessité d'évaluer toute décision fédérale à l'aune de ses conséquences sur les pouvoirs locaux (zones de police et communes) et d'être associés à la prise de ces décisions en tant que représentant des employeurs locaux, et cela en amont aux discussions menées avec les représentants des syndicats.

Le projet d'accord sectoriel qui sera proposé à la négociation ce mardi 13 mars ne nous a pas été soumis, en notre qualité de représentant des employeurs locaux. Nous en avons pris connaissance à l'occasion de la convocation pour le Comité de négociation, soit ce lundi 5 mars.

Par ailleurs, il a été discuté au cours de groupes de travail techniques auxquels les Unions des Villes et Communes n'ont pas été conviées.

Nous dénonçons cet accord, faute de réelle concertation préalable avec les représentants des employeurs locaux, nous permettant de nous assurer que l'exécution des mesures prévues par cet accord a été analysée de manière complète (impact des mesures en matière de pension notamment) et n'aura pas d'impact négatif pour les zones de police et pour les communes, notamment sur le plan financier, ou que l'autorité fédérale a prévu de prendre en charge l'ensemble des coûts directs et indirects résultant de l'exécution de l'accord.

Concrètement, nous souhaitons que le projet d'accord soit bloqué tant que nous n'aurons pas eu l'occasion de nous concerter avec l'autorité fédérale quant aux impacts de cet accord et tant que nous n'aurons pas la certitude de leur prise en charge par le fédéral, via une augmentation de la dotation fédérale aux zones de police, en application du principe du décideur-payeur.

**UNION DES VILLES  
ET COMMUNES DE  
WALLONIE** asbl

Rue de l'Etoile 14  
B-5000 - NAMUR  
Tél.: 081 240 611  
Fax: 081 240 610  
E-mail:  
[commune@uvcw.be](mailto:commune@uvcw.be)  
<http://www.uvcw.be>

**BRULOCALIS  
ASSOCIATION DE LA  
VILLE ET DES  
COMMUNES  
DE LA REGION  
DE BRUXELLES-  
CAPITALE** asbl

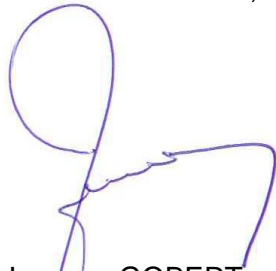
Rue d'Arlon 53 Bte 4  
B-1040 - BRUXELLES  
Tél.: 02 238 51 40  
Fax: 02 280 60 90  
E-mail:  
[welc@brulocalis.brussels](mailto:welc@brulocalis.brussels)  
<http://www.brulocalis.brussels>

**VERENIGING VAN  
VLAAMSE STEDEN EN  
GEMEENTEN** vzw

Paviljoenstraat 7-9  
B-1030 - BRUSSEL  
Tél.: 02 211 55 36  
Fax: 02 211 56 00  
E-mail: [info@vvsq.be](mailto:info@vvsq.be)  
<http://www.vvsq.be>

Daarom vragen wij dringend een overleg met U over de inhoud en de financiële gevolgen van het ontwerp van sectoraal akkoord. Daarnaast vragen wij U om ons een gedetailleerd overzicht te bezorgen van de budgettaire gevolgen van het ontwerp van sectoraal akkoord voor de lokale politiezones.

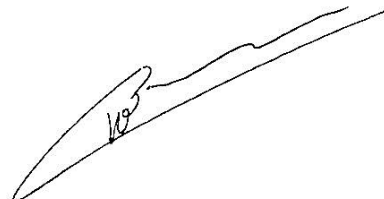
Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Jacques GOBERT  
Président  
de l'Union des Villes et  
Communes de Wallonie



Marc COOLS  
Président de Brulocalis  
Association de la Ville et des  
Communes de la Région  
de Bruxelles-Capitale



Wim DRIES  
Voorzitter  
van de Vereniging van  
Vlaamse Steden  
en Gemeenten

*Isabelle DUGAILLIEZ, Conseiller, UVCW, tél. 081 24 06 81, e-mail: [isabelle.dugaillez@uvcw.be](mailto:isabelle.dugaillez@uvcw.be)*

*Boryana Nikolova, Conseiller, Brulocalis AVCB-VSGB, tél. 02 238 51 43, e-mail:  
[boryana.nikolova@brulocalis.brussels](mailto:boryana.nikolova@brulocalis.brussels)*

*Koen VAN HEDDEGHEM, Stafmedewerker, VVSG, tél. 02 211 56 05, e-mail:  
[koen.vanheddeghem@vvsg.be](mailto:koen.vanheddeghem@vvsg.be)*